



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement # 250-2025

modifiant le règlement 250 décrétant une délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal aux directeurs et responsables de services

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 5 août 2025 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 250-2025 est d'ajouter une délégation de pouvoirs au directeur général adjoint du Service des travaux publics.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 août 2025
Annick Lafontaine
Greffière